Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_492-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PSDA/DAUH/AABAS
Rapporteur : M. Puil H.

B 2025-492 - Habitat - Programmation logement - Accession sociale à la propriété - Subvention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la délibération n° C 2025-003 relative au vote du budget primitif 2025.

EXPOSÉ

Dans le cadre de la réalisation de programmes en accession sociale en VEFA classique, PSLA ou BRS 1, Rennes Métropole apporte une aide à la certification "Habitat et Environnement". Le versement de la subvention est réalisé sur présentation de l’attestation de la certification "Habitat et Environnement" délivrée par Cerqual ainsi que du détail des coûts de certification.

Une description synthétique de ces dossiers est présentée dans le tableau annexé à la

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_492-DE

décision. Les dossiers présentés concernent le remboursement de la certification "Habitat & Environnement" délivrée par Cerqual pour six programmes réalisés par Cap Accession pour un montant total d'aides de 35 580,01 €TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal, chapitre 204, article 204182, sous fonction 553 sur l'autorisation de programme RM20P412E16 "AP projet 2024-2028 PLH". Elles dépendent de la politique "Aménagement, Habitat et solidarité", du secteur et du sous-secteur "habitat et accès au logement pour tous".

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver la liste des opérations concernant le remboursement de la certification "Habitat & Environnement" délivrée par Cerqual, telle que présentée dans l'annexe jointe à la décision, pour un montant total de subvention d'investissement de 35 580,01 € ;
- d'autoriser le versement des subventions d'investissement aux promoteurs indiqués dans l'annexe ; celui-ci donnera lieu à la signature d'une convention, conformément à la convention-type annexée à la délibération n° C 14.467 du 20 novembre 2014 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions à intervenir avec les promoteurs mentionnés en annexe de la délibération, et tout acte s'y rapportant.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025